

Gestion des REcrutements et COncours (GRECO)

GRECO, c'est quoi ?

Depuis 1948, le ministre de la Fonction Publique contresigne l'ensemble des arrêtés d'ouverture de recrutement par concours ou examen (de l'ordre de 700 arrêtés par an).

En 2004, un décret a introduit la possibilité de dématérialiser cette procédure.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) s'est alors dotée d'une application, DPOR, permettant de gérer le processus d'échanges avec les employeurs ministériels.

En 2014, il est devenu nécessaire de moderniser cet outil. La DGAFP a confié cette opération **au CISIRH, qui a développé l'outil GRECO, permettant la gestion des recrutements et concours.**

GRECO a été mis en service le 4 mars 2015.

A partir de 2019, l'application GRECO est modernisée au niveau ergonomique et technologique. Une révision est également réalisée afin de simplifier et d'alléger l'application des fonctionnalités non ou peu utilisées. A travers cette dernière version, la saisie et le suivi des concours sont facilités ce qui permet une meilleure cohérence des données.

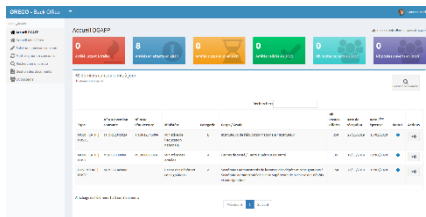
De plus, l'accès pour les ministères n'est plus exposé sur internet pour des raisons de sécurité. Ainsi une plateforme unique est proposée à la DGAFP et aux ministères recruteurs, simplifiant ainsi l'accès et l'exploitation des données.

L'application GRECO est ouverte :

- **à l'ensemble des ministères et établissements publics recruteurs.**
- **à la DGAFP** afin de valider et suivre les demandes d'ouvertures de concours

Les principales fonctionnalités de GRECO

- GRECO est composé d'une plateforme unique pour la DGAFP et les ministères, accessible depuis le Réseau Interministériel de l'Etat (RIE), garantissant la sécurité des données qui y transitent.
- Elle permet aux ministères de bénéficier de fonctionnalités telles que : la recherche avancée de concours et arrêtés, un tableau de bord ajusté à leur périmètre, etc.
- Un module complémentaire à l'application GRECO, nommé « GRECO Report », permet d'avoir une vision statistique des ouvertures de concours et des nombres de postes associés.



Les apports de GRECO

- Il dématérialise le processus allant de la proposition d'arrêté d'ouverture par l'employeur à sa validation par la DGAFP.
- Il facilite la déclaration (menus déroulants, contrôles à la saisie...) et les échanges entre les acteurs du processus.
- Il permet d'en suivre la validation par la DGAFP et d'accéder à une synthèse des recrutements proposés/autorisés (statistiques).
- Il offre une base de données sur les recrutements dans les ministères qui pourrait à terme faciliter la constitution de certains volets des bilans sociaux.
- Il offre une visibilité simple et complète de la chronologie des modifications d'un concours
- Il offre un tableau de bord synthétique comprenant les derniers concours ouverts / mis à jour ainsi que des indicateurs statistiques de statuts (nombre d'arrêtés validés/rejetés, nombre de postes ouverts en cours d'année / N-1,...)

Contactez nous !

smalne.medlnl@finances.gouv.fr

Suivez toute l'actualité du projet

Sur internet à l'adresse

<https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr>